

18 août 2023

Cher Actionnaire,

Schroder International Selection Fund (la « Société ») – Emerging Europe (le « Compartiment »)

Nous vous informons par la présente qu'à compter du 21 septembre 2023 (la « Date effective »), l'objectif d'investissement du Compartiment changera et qu'un nouvel indice de référence comparateur sera adopté.

Contexte et motivation

La Russie représentait environ 65 % de l'indice de référence cible existant au début de 2022. Toutefois, à la suite de l'invasion de l'Ukraine, la Russie a été retirée de l'indice et l'univers d'investissement a été réduit à cinq pays seulement. Compte tenu de la réduction de l'univers d'investissement et du fait que le Compartiment a toujours pris des positions dans des pays non pris en compte dans l'indice de référence, nous pensons qu'une approche indépendante de tout indice de référence reflète mieux la manière dont le gestionnaire d'investissement met en œuvre la stratégie.

L'indice de référence existant sera supprimé de l'objectif d'investissement du Compartiment et un nouvel indice de référence comparateur sera adopté à compter de la Date effective. Le nouvel indice de référence comparateur sera l'indice MSCI EFM Europe + CIS (E+C) Index (Net TR). Nous pensons que le nouvel indice de référence comparateur reflète mieux l'univers global et l'ensemble des opportunités du Compartiment.

Vous trouverez de plus amples détails sur les modifications apportées dans l'Annexe de la présente lettre.

La politique d'investissement du Compartiment a également été mise à jour pour indiquer qu'il peut investir dans une gamme concentrée d'actions et de titres assimilés à des actions. Cette précision a été ajoutée, car la politique d'investissement existante prévoit que le Compartiment détiendra généralement entre 30 et 50 entreprises.

L'ampleur de la modification apportée au profil de risque et de rendement du Compartiment résultant de cette modification n'est pas significative.

Toutes les autres caractéristiques principales du Compartiment, y compris ses commissions et indicateurs de risque pertinents, demeureront inchangés.

Rachat ou conversion de vos actions vers un autre compartiment Schroders

Nous espérons que vous opterez pour le maintien de votre investissement au sein du Compartiment après ces modifications. Cependant, si vous souhaitez demander le rachat de votre participation dans le Compartiment ou la convertir vers un autre compartiment de la Société avant la Date effective, vous pouvez le faire à tout moment jusqu'à l'heure de clôture des transactions le 20 septembre 2023. Veuillez vous assurer que votre instruction de rachat ou de conversion parvient à HSBC Continental Europe, Luxembourg (« HSBC ») avant cette date limite. HSBC exécutera sans frais vos ordres de rachat ou de conversion conformément aux dispositions du prospectus de la Société. Toutefois, dans certains pays, les agents payeurs, banques correspondantes ou autres intervenants locaux peuvent appliquer des frais de transaction. Il se peut en outre que l'heure locale de clôture des transactions qu'ils appliquent soit

antérieure à celle susmentionnée. Nous vous recommandons dès lors de vous renseigner auprès de ces intervenants afin de vous assurer que vos instructions parviennent à HSBC avant l'heure de clôture des transactions susmentionnée.

Le document d'information clé (le DIC) du Compartiment pour la catégorie d'actions concernée ainsi que le Prospectus de la Société sont consultables à l'adresse www.schroders.lu.

Pour toute question ou information complémentaire concernant les produits Schroders, nous vous invitons à consulter le site www.schroders.com, ou à contacter votre bureau Schroders local, votre conseiller professionnel habituel ou Schroder Investment Management (Europe) S.A. au (+352) 341 342 202.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos plus cordiales salutations,

Le Conseil d'administration

Annexe

La nouvelle formulation apparaît sous forme de texte en gras. La formulation supprimée apparaît sous forme de texte barré.

Objectif et politique d'investissement actuels	Nouvel objectif et nouvelle politique d'investissement
<p>Objectif d'investissement</p> <p>Le Compartiment vise à dégager une croissance du capital supérieure à l'indice MSCI Emerging Markets Europe 10/40 (Net TR) après déduction des frais sur une période de trois à cinq ans en investissant dans des actions et titres assimilés à des actions de sociétés d'Europe centrale et d'Europe de l'Est.</p>	<p>Objectif d'investissement</p> <p>Le Compartiment vise à dégager une croissance du capital supérieure à l'indice MSCI Emerging Markets Europe 10/40 (Net TR) supérieure à l'indice MSCI EFM Europe + CIS (E+C) Index Net (TR) après déduction des frais sur une période de trois à cinq ans en investissant dans des actions et titres assimilés à des actions de sociétés d'Europe centrale et d'Europe de l'Est.</p>
<p>Indice de référence</p> <p>Les performances du Compartiment seront évaluées par rapport à son indice de référence cible, à savoir dépasser l'indice MSCI Emerging Markets Europe 10/40 (Net TR). L'univers d'investissement du Compartiment devrait se recouper de manière significative, directement ou indirectement, avec les composantes de l'indice de référence cible. Le Gestionnaire d'investissement investit de manière discrétionnaire et il n'existe aucune restriction quant à la mesure dans laquelle le portefeuille et la performance du Compartiment peuvent s'écarter de l'indice de référence cible. Le Gestionnaire d'investissement investira dans des sociétés ou des secteurs qui ne figurent pas dans l'indice de référence cible afin de tirer parti de certaines opportunités d'investissement.</p> <p>L'indice de référence cible a été sélectionné parce qu'il est représentatif du type d'investissements dans lesquels le Compartiment est susceptible d'investir et qu'il constitue, par conséquent, un objectif approprié par rapport au rendement que le Compartiment vise à générer.</p>	<p>Indice de référence</p> <p>Le Compartiment n'a pas d'indice de référence cible. Les performances du Compartiment seront comparées par rapport à son indice de référence comparateur, à savoir l'indice MSCI EFM Europe + CIS (E+C) Index Net (TR). L'univers d'investissement du Compartiment devrait se recouper, directement ou indirectement, de manière significative, avec les composantes de l'indice de référence comparateur. Le Gestionnaire d'investissement investit de manière discrétionnaire et il n'existe aucune restriction quant à la mesure dans laquelle le portefeuille et la performance du Compartiment peuvent s'écarter de l'indice de référence comparateur. Le Gestionnaire d'investissement investira dans des sociétés ou des secteurs qui ne figurent pas dans l'indice de référence comparateur afin de tirer parti de certaines opportunités d'investissement.</p> <p>L'indice de référence comparateur a été sélectionné parce qu'il est représentatif du type d'investissements dans lesquels le Compartiment est susceptible d'investir et qu'il constitue, par conséquent, un objectif approprié par rapport au rendement que le Compartiment vise à générer.</p>

Codes ISIN des catégories d'actions concernées par cette modification :

Catégorie d'actions	Devise de la catégorie d'actions	Code ISIN
A Capitalisation	EUR	LU0106817157
A Distribution	EUR	LU0106820458
A1 Capitalisation	EUR	LU0133716950
B Capitalisation	EUR	LU0106819104
B Distribution	EUR	LU0106824104
C Capitalisation	EUR	LU0106820292
C Distribution	EUR	LU0106824443
I Capitalisation	EUR	LU0134345577
IZ Capitalisation	EUR	LU2166138649
X9 Capitalisation	EUR	LU2473380983
Y9 Capitalisation	EUR	LU2473381015
A Distribution	GBP	LU0242609179
A Capitalisation	NOK	LU0994294378
A1 Capitalisation	USD	LU0251572144